

# Règlements du concours DÉFI SANTÉ GOLF Saison 2017-2018

« Gagner une formation en voyage-stage en République Dominicaine  
Avec la professionnelle de golf Sylvie Schetagne »

## **Commandité par Club Voyages Raymonde Potvin**

Le présent règlement énonce les règles régissant le concours « DÉFI SANTÉ GOLF » tenu dans le cadre du programme de cours GOLF-TONUS PTMT Inc., ci-après appelé Golf-Tonus.

### **1. Admissibilité**

Afin d'être éligible au concours du « Défi Santé Golf Saison 2017-2018 » vous devez être un résident canadien âgé de 18 ans ou plus. Les fournisseurs des prix, les organisateurs et leurs employés, leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées ne sont pas admissibles.

### **2. Comment participer**

Dans la boîte de concours on retrouvera trois couleurs de coupons de participation : les blancs pour les inscriptions, les roses pour les réussites au DÉFI SANTÉ GOLF et les bleus pour les références par des élèves actifs ou anciens de Golf-Tonus. Ainsi, il sera possible, lors du tirage au tournoi de golf DÉFI SANTÉ GOLF, de différencier la provenance du coupon gagnant : inscription, réussite du DÉFI ou références.

#### ➤ **EN S'INSCRIVANT POUR OBTENIR UN COUPON D'INSCRIPTION DE PARTICIPATION AU DÉFI SANTÉ GOLF DE COULEUR BLANC**

Il y a cinq façons de participer au concours afin d'obtenir un coupon de participation de couleur blanc qui sera déposé dans la boîte du concours :

#### **2.1. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF #1 session d'automne 2017.**

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements de golf. Le coût d'achat d'un coupon de participation est de 10.00 \$ + taxes.
- Une participation au concours est incluse à l'achat d'une session de cours de quatre (4) ou huit (8) cours du programme Golf-Tonus de la session d'automne 2017.

#### **2.2. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF #2 session d'hiver-printemps 2018.**

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements de golf. Le coût d'achat d'un coupon de participation est de 10.00 \$ + taxes.
- Une participation au concours est incluse à l'achat d'une session de cours de quatre (4) ou huit (8) cours du programme Golf-Tonus de la session d'hiver-printemps 2018.

#### **2.3. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF #3 « Les 500 ou 1000 balles avec le carnet d'entraînement »**

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements de golf. Le coût d'achat du carnet d'entraînement nécessaire à la réalisation du DÉFI est de 10.00 \$ taxes + frais de livraison s'il y a lieu. Voir le mode de distribution du carnet à la section 2.8.
- Un coupon d'inscription de participation au concours est inclus à l'achat du carnet.

**2.4. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF #4 « Jouer 20 ou 50 parties avec le système de carte de pointage d'auto-évaluation »**

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements de golf. Le coût d'achat des cartes de pointage d'auto-évaluation sont nécessaire à la réalisation du DÉFI qui est de 15.00 \$ + taxes pour le système de 20 cartes, 30 \$ + taxes pour le système de 50 cartes + frais de livraison s'il y a lieu. Voir le mode de distribution des cartes à la section 2.9.
- Un coupon d'inscription de participation au concours est inclus à l'achat d'un paquet de cartes d'auto-évaluation de 20 ou 50 parties.

**2.5. Participer au concours DÉFI SANTÉ GOLF #5 Tournoi Golf-Tonus : « allié de votre santé »**

- S'inscrire en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements golf. Le coût d'achat d'une participation au tournoi est de 110 \$ + taxes pour les joueurs marcheurs et de 120 \$ + taxes pour les joueurs avec voitures électriques.
- Un coupon d'inscription de participation au concours est inclus dans le prix du billet de tournoi.

Il est possible d'acheter en ligne sur Dollaractif.com ou en personne lors de cours de golf ou d'événements golf, les quatre **DÉFI SANTÉ GOLF** (automne, hiver-printemps, les 500 ou 1000 balles avec le carnet et 20 parties avec carte de pointage d'auto-évaluation) au coût de 30 \$ plus taxes au lieu de 45 \$ plus taxes + frais de livraison s'il y a lieu.

Trois participations au concours sont incluses à l'achat d'un des trois programmes d'entraînement annuel de Golf-Tonus. Le programme annuel débute au mois d'octobre et se termine au cours de l'été de l'année suivante.

➤ **EN RÉALISANT UN PROGRAMME DÉFI SANTÉ GOLF POUR OBTENIR DES COUPONS DE RÉUSSITES DE COULEUR ROSE**

Le participant peut **augmenter son nombre de coupons de participation** en réalisant et réussissant son ou ses DÉFIS SANTÉ GOLF.

En aucun cas, les organisateurs du concours ne sont responsables de l'encadrement du participant. Ce dernier est entièrement autonome et responsable de ses actions en cas de blessures.

**2.6. Pour le DÉFI SANTÉ GOLF #1 d'automne 2017 :** Le participant inscrit doit compléter son tableau de planification qu'il trouvera sur le site Web de Golf-Tonus ainsi que les détails de la procédure. Il doit ensuite faire parvenir une photo ou un fichier PDF de son plan à [info@golf-tonus.com](mailto:info@golf-tonus.com).

**Important :** Le tableau du participant doit obligatoirement être reçu par l'organisateur avant le départ de son DÉFI SANTÉ GOLF, ceci confirme sa participation.

Ce tableau doit représenter le plan des actions de ses semaines de DÉFI sur quatre (4) semaines minimum à 8 semaines maximum (selon ses désirs) pour obtenir trois (3) coupons roses à la réussite du DÉFI SANTÉ GOLF. À la fin de son DÉFI SANTÉ GOLF, le participant doit faire la preuve, par courriel, qu'il a réussi son défi. Il doit démontrer que ses actions planifiées initialement ont été réalisées. À ce

moment-là, le ou les coupons de réussite roses seront déposés dans la boîte de tirage. Si l'organisation ne reçoit pas cette preuve, aucun coupon de réussite ne sera remis.

- Une des actions doit obligatoirement être liée au développement des aptitudes de golfeur que ce soit sur le plan technique, mental ou tactique pour que le DÉFI SANTÉ GOLF soit accepté. Des exemples sont fournis sur le site Web de Golf-Tonus.
- Le DÉFI #1 d'automne doit être réalisé entre le 19 novembre 2017 et 31 décembre 2017 et être présenté à [info@golf-tonus.com](mailto:info@golf-tonus.com) avant la date de départ de votre DÉFI. Le tableau de réalisation présentant la réussite du défi doit être remis entre le 1 et le 10 janvier 2018 pour que les coupons de réussite roses soient déposés dans la boîte de concours.
- Le participant crée lui-même son DÉFI SANTÉ GOLF de façon autonome. Il est le seul responsable de son encadrement et de son honnêteté. Nous l'invitons, dans la mesure du possible, à consulter un spécialiste en activité physique comme un kinésologue afin de valider son DÉFI SANTÉ GOLF. Nous lui recommandons aussi de vérifier son état de santé avec son médecin avant d'entreprendre des efforts physiques. De plus, pour la portion golf, nous invitons le participant à consulter le professionnel de golf (membre de la PGA du Canada de Classe A) ou de Golf-Tonus pour valider avec lui son tableau d'entraînement de golf afin d'avoir un impact positif sur son jeu. Une consultation par Skype ou Face time de 30 minutes peut-être organisé afin de valider le DÉFI avec l'apprenti au coût de 45 \$, l'apprenti doit faire la demande par courriel à [l'info@golf-tonus.com](mailto:info@golf-tonus.com) en envoyant une vidéo de votre élan de golf préalable à la rencontre.

**2.7.** Pour le DÉFI SANTÉ GOLF #2 d'hiver-printemps 2018 : suivre les mêmes directives qu'au point 2.6 pour réaliser le DÉFI SANTÉ GOLF d'hiver.

- Le défi #2 d'hiver-printemps doit être réalisé entre le 1 janvier 2018 et 1 mai 2018 et être présenté à [info@golf-tonus.com](mailto:info@golf-tonus.com) avant la date de départ de son DÉFI. Le tableau de réalisation présentant la réussite du défi doit être remis entre le 1<sup>er</sup> mai et le 20 mai pour que les coupons de réussite roses soient déposés dans la boîte de concours avant le tirage du gagnant le 27 mai 2018 lors du tournoi de Golf-Tonus.

**2.8.** Pour le DÉFI SANTÉ GOLF #3 « Les 500 ou 1000 balles avec le carnet d'entraînement », le participant recevra trois (3) coupons roses pour un carnet d'entraînement réussi et remis en mains propres ou par la poste à Golf-Tonus PTMT Inc. : 118 rue René-Émard, Île-Perrot, Qc, J7V 8V7 ou en prenant une photo des pages statistiques du carnet que vous pourrez envoyer par courriel au [info@golf-tonus.com](mailto:info@golf-tonus.com) avant le tirage du gagnant au tournoi annuel le 27 mai 2018. Si aucun carnet n'est remis à temps, l'organisation conclura que le DÉFI SANTÉ GOLF « Les 500 ou 1000 balles » n'a pas été atteint et ne déposera aucun coupon rose dans la boîte de concours.

**2.9.** Pour le DÉFI SANTÉ GOLF #4 « Jouer 20 ou 50 parties avec le système de carte de pointage d'auto-évaluation », le participant recevra trois (3) coupons roses à la fin de la saison 2018 pour un DÉFI de parties jouées en présentant la carte statistique du système. Le DÉFI réussi doit être remis en mains propres ou par la poste à Golf-Tonus PTMT Inc. : 118 rue René-Émard, Île-Perrot, Qc, J7V 8V7 ou en prenant une photo de la carte statistique du système que vous pourrez envoyer par courriel au

info@golf-tonus.com avant le tirage du gagnant au tournoi annuel de mai 2019. Si aucune carte statistique n'est remise à temps, l'organisation conclura que le DÉFI SANTÉ GOLF « Jouer 20 ou 50 parties avec le système de carte d'auto-évaluation » n'a pas été atteint et ne déposera aucun coupon rose dans la boîte de concours.

**2.10.** DÉFI SANTÉ GOLF #5 Tournoi Golf-Tonus « l'allié de votre santé » le 27 mai prochain. Il y aura 4 gagnants de la formule participation en Vegas à 4, 4 gagnants de la formule Pro-Am et 2 gagnants de la formule en mode 2 balles meilleure balle. Chaque gagnant obtiendra trois (3) coupons de participation roses en extra. Donc, pour le tournoi, un participant a la possibilité de gagner jusqu'à trois (3) coupons de participation roses.

➤ **EN DEVENANT L'ALLIÉ-SANTÉ DU DÉFI SANTÉ GOLF POUR OBTENIR DES COUPONS DE RÉFÉRENCES DE COULEUR BLEU**

**2.11.** Seuls les élèves actifs ou anciens élèves de Golf-Tonus PTMT peuvent devenir des alliés-santé au DÉFI SANTÉ GOLF en référant des personnes qui participeront au DÉFI SANTÉ GOLF. Ainsi, pour chaque référence d'une personne inscrite au DÉFI SANTÉ GOLF d'automne, d'hiver-printemps, annuel, des «1000 balles » ou du tournoi de golf, l'organisation ajoutera un coupon référence bleu pour vous remercier.

- Pour obtenir votre coupon bleu, l'élève qui réfère doit envoyer un courriel à **info@golf-tonus.com** pour faire connaître les noms des personnes que vous avez encouragées à s'inscrire au DÉFI SANTÉ GOLF, dont vous êtes certains qu'elles se sont inscrites grâce à vous et qu'elles n'ont pas été référées par quelqu'un d'autre.
- Un nouveau participant ne peut être nommé qu'une seule fois et par un seul élève actif ou ancien. Les personnes référées se seront inscrites via Dollaractif ou en personne à une ou plusieurs activités soit : un DÉFI SANTÉ GOLF d'automne, d'hiver-printemps au coût de 10 \$ plus taxes ou inscrit dans les cours de la session, au Défi « Le carnet des 1000 balles » au coût de 10.00 \$ plus taxes, au Défi Tournoi de golf allié de votre santé au coût de 110 \$ plus taxes en marchant ou de 120 \$ plus taxes en voiturette.

Ainsi, si un participant a réussi tous les DÉFIS SANTÉ GOLF parfaitement, il peut avoir jusqu'à 16 coupons soit jusqu'à un maximum de 4 coupons blancs, jusqu'à un maximum de 12 coupons roses et aucune limite de coupons bleus de référence.

### **3. Prix à gagner**

Un grand prix commandité par Club Voyages Raymonde Potvin : Un voyage-stage en République Dominicaine d'une valeur approximative de 1 825 \$, d'une durée de sept (7) jours, du 11 au 18 novembre 2018, accompagné de la professionnelle de golf Sylvie Schetagne/Golf-Tonus PTMT Inc.

#### **Le prix inclut ;**

- Billets d'avion aller-retour République Dominicaine-Montréal pour une personne
- Transport aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel

- Hébergement 7 nuits en formule tout inclus, 1 chambre partagée pour 2 personnes
- Cinq (5) parties de golf et balles de pratique lors de ces parties ainsi que les réservations de temps de départ
- Transport aller-retour entre l'hôtel et le golf
- Tous les services de golf : gestion, enseignements, analyse vidéo, animation, DVD souvenirs sont offerts par la professionnelle de golf Sylvie Schetagne de Golf-Tonus PTMT

#### **Le prix exclut ;**

- Les assurances voyages et les dépenses personnelles
- Les voiturettes électriques

#### **Les conditions suivantes s'appliquent au prix :**

- Le prix gagné est applicable uniquement au voyage-stage en République Dominicaine commandité par L'agence Club Voyages Raymonde Potvin et par Sylvie Schetagne/Golf-Tonus en date du 11 au 18 novembre 2018.
- Le prix doit être utilisé lors de cette seule occasion.
- Le prix n'est pas échangeable en argent.
- Le prix n'est pas transférable à aucune autre personne. Seul un participant au DÉFI SANTÉ GOLF ayant des coupons de participation dans le boîte de concours peut gagner le prix.

## **4. Le tirage**

**4.1.** Le tirage du prix aura lieu lors de l'événement tournoi annuel de « Golf-Tonus l'allié de votre santé » le dimanche le 27 mai 2018 à 20 h 00 au club de golf Atlantide, au 2201 Don Quichotte Boulevard, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC J7V 7P2. Le tout fait en présence de la présidente de Golf-Tonus PTMT et organisatrice du concours et de l'événement, Sylvie Schetagne, du commanditaire du prix Club Voyages Raymonde Potvin. Un tirage au hasard sera effectué devant les participants de l'événement présent lors de l'événement parmi les différents coupons blancs, roses et bleus.

**4.2.** Les chances que le nom des gagnants soit sélectionné au hasard dans le cadre du concours dépendent du nombre de coupons de participation blancs obtenus lors d'une inscription, du nombre de coupons de réussite roses obtenus par l'accomplissement d'un DÉFI SANTÉ GOLF et du nombre de coupons allié-santé bleus obtenus suite aux inscriptions influencées par des élèves actifs et anciens.

**4.2.1.** Le participant à un cours par session de Golf-Tonus a droit automatiquement à un (1) coupon de participation blanc par session inscrite. S'il réussit son DÉFI SANTÉ GOLF sur 4 à 8 semaines, il obtient 3 coupons de réussite roses en extra. Le participant a donc une possibilité totale de 8 coupons pour les DÉFIS SANTÉ GOLF #1 et #2.

**4.2.2.** Le participant à un cours annuel a droit automatiquement à trois (3) coupons de participation blancs pour les trois (3) DÉFIS SANTÉ GOLF d'automne, d'hiver-printemps et les 1000 balles. Selon la réussite prouvée ou non de ses défis par courriel, il peut augmenter ses chances d'obtenir des coupons roses en extra comme mentionné à 4.2.1.

- 4.2.3.** Un participant qui s'inscrit sur Dollaractif.com ou en personne au coût de 10\$ + taxes au concours obtient un (1) coupon de participation blanc pour un DÉFI SANTÉ GOLF #1 ou #2 lors de la session d'automne et d'hiver-printemps. S'il prouve la réussite de son DÉFI SANTÉ GOLF, il augmente ses chances en obtenant plus de coupons, comme mentionné à 4.2.1.
- 4.2.4.** Un participant qui s'inscrit sur Dollaractif.com ou en personne au coût de 10\$ + taxes au concours a un (1) coupon de participation blanc en achetant le carnet du DÉFI « Les 500 ou 1000 balles de Golf-Tonus avec le carnet d'entraînement » (disponible à compter de décembre 2017). Pour obtenir trois (3) coupons de réussite roses dans la boîte du concours, le participant doit avoir remis son carnet complété avant le tirage qui aura lieu au tournoi de Golf-Tonus le 27 mai 2018, et ce, avant 20h. Il est donc possible pour le participant d'obtenir un total de 4 coupons en participant à ce défi.
- 4.2.5.** Un participant qui s'inscrit sur Dollaractif.com ou en personne au coût de 15.00 \$ ou 30\$ + taxes au concours a un (1) coupon de participation blanc en achetant le système « Jouer 20 ou 50 parties avec le système de carte de pointage d'auto-évaluation » (disponible en février 2018). Pour obtenir trois (3) coupons de réussite roses dans la boîte du concours, le participant doit avoir remis ses parties complétées avant le tirage qui aura lieu au tournoi de Golf-Tonus en mai 2019 (donc l'année suivante pour le concours 2018-2019). Il est donc possible pour le participant d'obtenir un total de 1 coupon en participant à ce défi pour l'année 2017-2018 et 3 coupons roses pour le concours 2018-2019.
- 4.2.6.** Un participant qui s'inscrit au tournoi Golf-Tonus sur Dollaractif.com ou en personne au coût de 110 \$ ou 120 \$+ taxes obtient un coupon de participation blanc et peut gagner jusqu'à 3 coupons roses supplémentaires.
- 4.2.7.** Il y a cinq (5) DÉFIS : DÉFI #1 de la session d'automne, DÉFI #2 de la session d'hiver-printemps, DÉFI #3 « Les 500 ou 1000 balles avec le carnet d'entraînement », le DÉFI#4 « Jouer 20 ou 50 parties avec le système de carte de pointage d'auto-évaluation » et le DÉFI #5 Tournoi Golf-Tonus « allié de votre santé ». Le participant a donc jusqu'à un total de 17 coupons de participation possibles s'il s'inscrit officiellement aux cinq DÉFI SANTÉ GOLF et qu'il réussit chaque DÉFI SANTÉ GOLF 2017-2018 à la perfection. Il est également possible d'obtenir des coupons de référence allié-santé de couleur bleu en référant des personnes à Golf-Tonus et au DÉFI SANTÉ GOLF.

## **5. Réclamation**

Afin d'être déclaré gagnant du Grand prix du concours et du prix de participation, la personne sélectionnée devra :

- 5.1.** Être rejoint par téléphone par les organisateurs du concours dans les trois (3) jours suivant la date de la sélection au hasard. Le premier appel sera effectué devant le public lors du tournoi annuel de Golf-Tonus le 27 mai 2018.
- 5.2.** Avoir participé honnêtement au concours DÉFI SANTÉ GOLF dans les dates requises. Avoir complété son ou ses DÉFI SANTÉ GOLF et en avoir fourni les preuves demandées aux dates mentionnées dans la section 2.

- 5.3.** Répondre correctement à la question d'habileté mathématique qui sera posée par téléphone, par les organisateurs du concours à un moment convenu à l'avance, et ce, sans aide et dans un délai limité.
- 5.4.** Signer le formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par la poste et le retourner aux organisateurs du concours dans les 15 jours suivant sa réception.
  - 5.4.1.** Les personnes gagnantes seront aussi mentionnées dans le bulletin mensuel de Golf-Tonus du mois de mai et juin 2018, sur le site web de Golf-Tonus ainsi que lors des activités de promotion de l'entreprise.
  - 5.4.2.** À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix se tiendra conformément au présent règlement, jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

## **6. Conditions générales**

- 6.1.** Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer de manière frauduleuse ou inéquitable envers les autres participants
- 6.2.** Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra pas être transféré à une autre personne qui ne s'est pas inscrit au concours.
- 6.3.** La personne sélectionnée dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, les commerçants participants, leurs agences de publicité ou de promotion, le commanditaire, leurs employés, agents et représentants, de tous dommages reliés au prix. Afin d'être déclaré gagnant et préalablement à l'obtention de son prix, la personne sélectionnée s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.
- 6.4.** En participant à ce concours, les personnes gagnantes autorisent les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, leurs noms, photographies, images, déclarations relatives au prix gagné, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 6.5.** Les formulaires de participation envoyés sont la propriété des organisateurs du concours et ne seront en aucun temps retournés aux participants. Aucune communication ou correspondance ne sera échangé sans l'accord du participant sauf avec la personne sélectionnée pour un prix.
- 6.6.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.